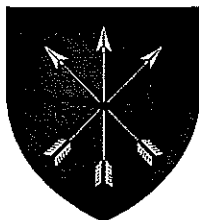
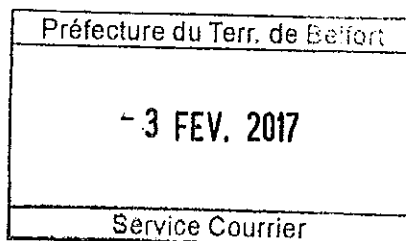


R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Mairie de SERMAMAGNY
90300

Tél. : 03.84.29.21.37
Fax. : 03.84.29.14.05



Monsieur le Préfet
du Territoire de Belfort
Bureau de l'Environnement
et de l'Urbanisme
Place de la République

90020 BELFORT

A l'attention de Madame GODEY

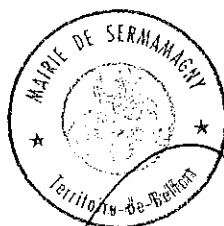
A Sermamagny, le 27 Janvier 2017

Objet : Projet de plan d'exposition au bruit de l'aérodrome.

Monsieur le Préfet,

Suite à votre courrier du 29 Novembre 2016 concernant le projet de plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Belfort-Chaux, je vous informe qu'après consultation du Conseil Municipal, je n'ai pas d'observation particulière à apporter au dossier et que par le fait j'émet un avis favorable au plan présenté.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes respectueuses et dévouées salutations.



Le Maire,

Philippe CHALLANT

Belfort, le 26 décembre 2016



Le Président

PREFECTURE
Bureau de l'Environnement et de
l'urbanisme
A l'attention de Madame Régine GODET
1 rue Bartholdi
90020 BELFORT CEDEX

Réf. : urba – PDL/GG/AN – 2016/181
Objet : Projet de plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome
de Belfort/Chaux

PREFECTURE du
REÇU le

29 DEC. 2016

TERRITOIRE de BELFORT

Madame,

Pour faire suite à votre transmission de PEP visé en objet en conformément à l'article R112-13 du code de l'urbanisme, je vous informe que ce projet n'appelle aucune observation particulière de ma part.

J'émet donc un avis favorable à votre proposition.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Damien MESLOT

Président de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine



- 3 FEV. 2017

Service Courrier

Direction : Santé Publique
Département : Santé-environnement
Unité territoriale Nord Franche-Comté

Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort
Secrétariat Général des Affaires Départementales
Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme
1 rue Bartholdi
90020 BELFORT CEDEX
A l'attention de Mme GRAFEE

Affaire suivie par : Jean SIRON

Courriel : jean.siron@ars.sante.fr

Téléphone : 03 84 58 82 21
Télécopie : 03 81 65 58 65

Réf : JS/BE/2017 - 33
X:\UTSE NFC\BRUIT4. DOSSIERS\007. AERODROME BELFORT CHAUX\LET PEB AER BELF CHAUX.docx

Date : 1^{er} février 2017

Objet : Projet de Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Belfort-Chaux

Monsieur le Préfet,

Vous avez bien voulu me consulter sur ce dossier, j'ai l'honneur de vous faire connaître mes observations concernant ce projet, visé en objet.

Contrairement à ce qui est indiqué dans le dossier (page 12), la zone C du PEB (Lden 56) n'impacte pas seulement des terrains agricoles, elle impacte une zone d'habitation de la commune de Sermamagny (zone de la Pouchotte). Il y a donc lieu de lui appliquer la réglementation de cette zone, tel qu'indiqué page 6 du projet de PEB (proscrire toute construction individuelle n'entraînant pas qu'un faible accroissement de la population, ou tout lotissement ou immeuble collectif non justifiés par une opération de démolition en zone A ou B ou entraînant un accroissement de la population de la zone).

De même, le terrain encore non construit de la zone de la Pouchotte, d'une superficie importante, devra notamment être déclaré non constructible.

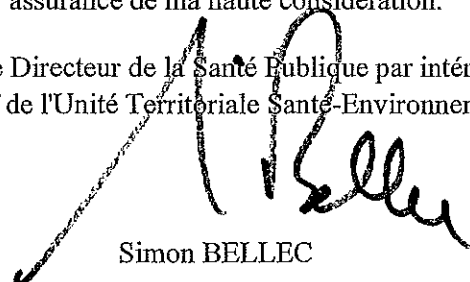
La zone D (Lden 50) impacte des maisons d'habitations mais n'entraîne pas de restrictions à l'urbanisation. Il serait toutefois judicieux d'informer les riverains et de leur permettre d'accéder à des subventionnements facilitant l'isolation phonique des constructions. Au demeurant, je précise que le risque de nuisances sonores pourra être prégnant en dehors des périodes de chauffe (ex : ouvertures des fenêtres).

Sous réserve de l'observation de ces prescriptions, j'émet un AVIS FAVORABLE au dossier présenté.

L'Unité Territoriale Nord Franche-Comté reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Directeur de la Santé Publique par intérim,
Le Chef de l'Unité Territoriale Santé-Environnement,



Simon BELLEC

Copie à : DDT (Mme THAUVIN)

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction générale de l'Aviation civile

Entzheim, le 20 février 2017

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

**Le directeur de la sécurité de l'Aviation civile
Nord-Est**

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord-Est

à

Département surveillance et régulation
Division régulation économique et développement durable

Monsieur le Préfet,
Place de la République
90020 Belfort
A l'attention de madame Pauline GRAFFE

Référence : DSR/RDD/ZTI 1749101
Vos réf. :

Affaire suivie par : Aline ZETLAOUI
aline.zetlaoui@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 03 88 59 63 46 Fax : 03 88 59 64 40

Objet : Plan d'exposition au bruit – Aéroport de Belfort-Chaux

Le projet de plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport de Belfort-Chaux, élaboré par les services de l'Aviation civile - DSAC-NE et SNIA Méditerranée -, dans le cadre de l'arrêté préfectoral 90-2016-11-23 du 23 novembre 2016, vient d'être mis en consultation.

Les services et collectivités concernés n'ont pas émis d'opposition ou de remarque particulière, il n'y a donc pas de modification à apporter au projet réalisé.

L'Agence de santé régionale Bourgogne-Franche-Comté a néanmoins noté que la zone 56 du projet impacte un terrain non encore construit de la commune de Sermamagny, alors que la mairie éponyme n'a pas mentionné d'objection sur le projet tel qu'envoyé pour la consultation. Le rapport a donc pris en compte cette remarque sans que cela ne modifie les plans et les zones que vous avez prescrites.

Faisant suite aux éléments transmis par vos services le 10 février 2017 synthétisant l'avis des collectivités consultées et émettant un avis favorable à la poursuite de l'instruction de ce projet, je vous propose de procéder à la mise en enquête publique de ce dossier. Vous trouverez ci-joint les 6 dossiers papiers et les 5 CD-ROMs demandés pour la poursuite de la consultation par l'enquête publique.

Mes services demeurent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Rémy MERTZ
chef du département Surveillance et Régulation



PJ : 6 dossiers + 5 CD-ROM
Copie à : DDT 90

Aéroport international de Strasbourg-Entzheim
CS 60003
67836 Tanneries Cedex
Tel : +33 (0) 3 88 59 64 64

